

Référendum contre la loi fédérale du 16 décembre 2022 du «Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP)»

Publiée dans la Feuille fédérale le 29. Dezember 2022

Les citoyennes et citoyens suisses soussignés ayant le droit de vote demandent, en vertu de l'art. 141 de la Constitution fédérale et conformément à la loi fédérale du 17 décembre 1976 sur les droits politiques (art. 59a à 66), que la modification du 16. Décembre 2022 de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) soit soumise au vote du peuple.

Seuls les électrices et électeurs ayant le droit de vote en matière fédérale dans la commune indiquée en tête de la liste peuvent y apposer leur signature. Les citoyennes et les citoyens qui appuient la demande doivent la signer de leur main.

Celui qui se rend coupable de corruption active ou passive relativement à une récolte de signatures ou celui qui falsifie le résultat d'une récolte de signatures effectuée à l'appui d'un référendum est punissable selon l'art. 281 respectivement l'art. 282 du Code pénal.

Canton :	NPA :	Commune politique :

	Nom / prénom : (écrire de sa propre main et si possible en majuscules)	Date de naissance exacte (jour/mois/année)	Adresse exacte (rue et numéro)	Signature manuscrite	Contrôle laisser en blanc
1					
2					
3					
4					
5					

Expiration du délai référendaire : 8 avril 2023

Merci de renvoyer la carte, entièrement ou partiellement remplie – **le plus vite possible** – mais **jusqu'au 17 mars 2023 au plus tard** à l'adresse suivante : **Nein zum erneut missratenen Jagdgesetz**, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers. **D'autres listes** peuvent être commandées à l'adresse suivante : **Nein zum erneut missratenen Jagdgesetz**, Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers, sur le site web, www.non-au-loi-sur-la-chasse.ch ou par E-Mail: info@non-au-loi-sur-la-chasse.ch

Le/La fonctionnaire soussigné/e certifie que les _____ (nombre) signataires du référendum dont les noms figurent ci-dessus ont le droit de vote en matière fédérale dans la commune susmentionnée et y exercent leurs droits politiques.

Lieu : _____ Signature manuscrite : _____

Date : _____ Fonction officielle : _____

Sceau : _____

— — — — — Pour le renvoi, imprimer, remplir et plier la feuille en deux, scotcher ou coller les côtés et la déposer dans une boîte aux lettres de la Poste. — — — — —

Référendum Non à la révision inacceptable de la Loi sur la chasse

• Pas de tirs préventifs et inutiles sur des animaux protégés

La nouvelle loi sur la chasse (LCh) donne carte blanche aux cantons pour décimer la population de loups de manière non encadrée. À l'avenir, des animaux appartenant à une espèce protégée pourront être tués même s'ils n'ont causé aucun dommage. Il sera permis d'abattre des familles de loups entières.

L'argument de la mise en danger des personnes est subjectif et purement émotionnel, car il ne repose sur aucun fondement factuel. L'homme ne fait pas partie des proies du loup et n'est fondamentalement pas menacé par ce dernier.

• Menace sur la population de loups

La révision de la Loi sur la chasse ne définit pas à partir de quand une population d'animaux sauvages est menacée, ni qui contrôle cette population ou la menace qui pèse sur elle.

• Une révision incompatible avec la Convention de Berne

L'assouplissement considérable de la protection des loups que prévoit la révision de la Loi sur la chasse n'est pas compatible avec la Convention de Berne.

• La volonté du peuple est bafouée

La volonté du peuple, qui a rejeté dans les urnes un assouplissement de la protection des loups et d'autres espèces d'animaux sauvages en septembre 2020, est bafouée par la mise en œuvre de cette nouvelle Loi sur la chasse.

Wolfs-Hirten
**Nein zum erneut
missratenen Jagdgesetz**
Kantonsstrasse 29
7205 Zizers

Signe le référendum maintenant !

Renvoyez la carte de signatures au plus tard le 17 mars 2023.

Les organisations suivantes soutiennent le



**Soutenez, vous aussi,
le référendum en faisant un don:**
Nein zum erneut missratenen Jagdgesetz
Kantonsstrasse 29, 7205 Zizers
IBAN: CH46 8080 8005 4924 4841 5